

Arrêt d'urgence, le 3 février !

En 1980, les charges de personnel représentaient
78,5% du chiffre d'affaires de la SNCF

En 2010, les charges de personnel représenteront
45,5% du chiffre d'affaires de la SNCF

Réclamons notre dû :
Augmentation de salaire !
Créations d'emplois statutaires !

C'est juste.
C'est possible et réaliste.



Tous en grève, le 3 février !